

CONSEIL MUNICIPAL
10 MAI 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-152

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 mai 2023 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN , Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD , Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO , Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS , Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Marie BACH , Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET , Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT , Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY , Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI , Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN , Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI , Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

Association World Harmonies - Convention de partenariat

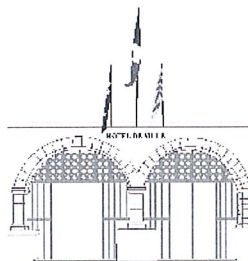
M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

L'association World Harmonies, association régie par la loi 1901, a pour objet social la recherche, le collectage et la réalisation de publications multi-médias autour des musiques gitanes, et plus particulièrement de la rumba catalane, ainsi que la programmation d'ateliers en direction des quartiers prioritaires inscrits dans les contrats de ville, l'encadrement de résidences d'artistes avec des professionnels, la création et la direction artistique d'évènements musicaux.

En 2022, l'association World Harmonies a produit et organisé le festival Guitarra del arte à l'Hôtel Pams du 1er au 31 juillet 2022 et, face au succès remporté par les événements, l'association a décidé, en accord avec la Ville, de le prolonger jusqu'à la mi-août.

La Ville de Perpignan et l'association souhaitent renouveler ce festival consacré à la rumba catalane, en l'élargissant au niveau international aux rumbas afro-cubaine et congolaise, sur la période du 1er juillet au 13 août 2023 autour d'expositions, d'ateliers, de concerts et, du 17 au 19 juillet 2023, les premières Assises de la rumba et l'organisation d'un concert à l'église des Grands Carmes le mardi 18 juillet.



Ce 2^e festival intitulé « Rumba na má » et organisé sous l'entière responsabilité artistique et administrative de l'association World Harmonies, fait intervenir, aux côtés de musiciens locaux, des artistes régionaux et internationaux.

Les actions menées par l'association étant d'un grand intérêt tant pour la Ville et son rayonnement que pour l'héritage artistique et culturel de la communauté gitane de Perpignan, la Ville souhaite apporter son soutien à l'association pour cette édition 2023 du festival, avec la conclusion d'une convention de partenariat au titre de laquelle elle contribue par un apport en moyens logistiques et l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros).

En conséquence, je vous propose :

- 1) d'approuver la conclusion de la convention de partenariat entre la Ville de Perpignan et l'association World Harmonies pour la production et l'organisation du festival « Rumba na má » du 1^{er} juillet au 13 août 2023, annexée à la présente ;
- 2) d'attribuer à l'association une subvention d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros) ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document utile en la matière ;
- 4) de décider que les crédits nécessaires seront prélevés à cet effet au budget de la commune.

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230510-173343-DE-1-1

Accusé reçu le : **17 MAI 2023**

Affiché le : **17 MAI 2023**

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

